

## Présentation générale

La Directive Cadre Européenne sur l'eau de 2000 prévoit le retour au bon état écologique à l'horizon 2021/27. A ce titre, la continuité écologique, c'est à dire, le transfert des sédiments et la libre circulation des poissons doit permettre de répondre pour partie à cet objectif. La réglementation nationale a prévu l'établissement de deux listes de cours d'eau ou tronçons de cours d'eau considérés comme prioritaires.

Ce classement reprend les ouvrages Grenelle, les ruisseaux pépinières, les cours d'eau en bon état écologique, et les anciens cours d'eau concernés par d'anciens classements (réservés ou déjà classés pour la continuité).

Elle vise à aménager les ouvrages hydrauliques vis à vis de la continuité écologique.

Il s'agit de déterminer pour chaque ouvrage un scénario socialement accepté par tous les acteurs et devant répondre aux différents conflits d'usages.

Les enjeux majeurs concernent essentiellement les axes Creuse et Anglin mais également une partie du réseau du sud du département. Il est à rappeler que l'ensemble des ouvrages du département est concerné par l'obligation de réduction des impacts liés au maintien d'une hauteur d'eau élevée (effet retenu).

## Contacts

DDT36/SPREN/UN (Service Planification Risques Eau Nature/Unité Nature)

✉ DDT36 – Cité Administrative – boulevard George Sand – CS 60 616 – 36 020 CHATEAUROUX Cedex

☎ 02 54 53 26 73 (SPREN) ou 02 54 53 26 55 ou 02 54 53 26 62 (UN)

@ ddt-spren@indre.gouv.fr

### Correspondants actuels:

Giovanni PHILIPPE/ Olivier PROT



Creuse, du complexe d'Eguzon jusqu'à la confluence avec la Vienne	
Bouzanne, de la confluence avec le Creuzançais jusqu'à la confluence avec la Creuse	Anguille Espèces holobiotiques
Anglin, de la confluence avec l'Abloux jusqu'à la confluence avec la Gartempe	Anguille, Saumon Atlantique, Truite de mer, grande Alose, Lamproie marine, espèces holobiotiques
Indre, de la source jusqu'au pont de la RD940 à La Châtre	Espèces holobiotiques
Indre, de la confluence avec la Ringoire jusqu'à la confluence avec la Loire	Anguille Espèces holobiotiques
Vauvre et ses cours d'eau affluents, de la source jusqu'à la confluence avec l'Indre	Espèces holobiotiques
Fouzon, de la confluence avec le Renon jusqu'à la confluence avec le Cher	Anguille Espèces holobiotiques
Arnon, de la confluence avec l'étang de Villier jusqu'à la confluence avec le Cher	Anguille Espèces holobiotiques
Gargillesse et ses cours d'eau affluents, de la source jusqu'au complexe d'Eguzon (la Roche bât l'Aigue)	Espèces holobiotiques
Claise, de la confluence avec l'Yoson jusqu'à la confluence avec la Creuse	Anguille Espèces holobiotiques
Abloux et ses cours d'eau affluents (sauf Sonne) de la limite départementale avec la Creuse jusqu'à la confluence avec l'Anglin	Espèces holobiotiques

